

# Commune de SAINT-MARTIAL DE VITATERNE

## Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

### SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Présents : M. VINCENT Didier - M. BOUILLAUD Daniel - Mme GANSOINAT Catherine - M. ARNOULD Rudy - Mme PIGIER Line - Mme AMAUDRUZ Annie - Mme BEGUE Sylvie - M. BARRAUD Ludovic - M. SEMUR Philippe - Mme MIQUEL Sylvie - M. TAPHANEL Sébastien - Mme NAJERA Chloé - Mme PETIT Magali - Mme CARRE Elodie - M. GUIET Julien  
Secrétaire de séance : Mme GANSOINAT Catherine

Le maire remet officiellement les écharpes aux adjoints.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 : adopté à l'unanimité

#### **Vote du Compte Financier unique (CFU)**

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Martial de Vitaterne présenté par le maire ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les votes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2025.

#### **Investissement :**

Dépenses : Prévu : 379 566,00  
Réalisé : 148 189,56  
Reste à réaliser : 126 200,00

Recettes : Prévu : 379 566,00  
Réalisé : 317 721,02

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : Prévu : 578 130,00  
Réalisé : 318 119,38

Recettes : Prévu : 578 130,00  
Réalisé : 643 827,90

**Résultat de la clôture de l'exercice :**

Investissement : 169 531,46

Fonctionnement 325 708,52

Résultat global : 495 239,98

**OBJET : Affectation des résultats 2025**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 77 380,27€

un excédent reporté de 248 328,25€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 325 708,52€

un excédent d'investissement de : 169 531,46€

un déficit des restes à réaliser de : 126 200,00€

Soit un excédent de financement de : 43 331,46€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation : Excédent : 325 708,52€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 325 708,52€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 169 531,46€

**OBJET : Vote des subventions aux associations 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les subventions aux associations pour l'année 2026.

Après avoir étudié les différentes demandes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes, à l'unanimité des membres présents, qui seront inscrites à l'article 65748 du BP 2026 :

**Club du Chêne vert : 500€**

**ACCA : 500€**

**Comité des fêtes : 500€**

**Donneurs de sang : 100€**

**OBJET : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 357 000€ (dont 126 200€ de RAR)

Recettes : 357 000€

Fonctionnement équilibré à 680 000,00€

**OBJET : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650 paragraphe 1 du Code général des Impôts, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal doit établir une liste de 12 noms de contribuables pour les commissaires titulaires et de 12 noms pour les suppléants.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 suppléants seront ensuite désignés par le directeur des services fiscaux.

Cette commission a pour rôle majeur de donner son avis chaque année sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal établit la liste comportant 24 noms ci-jointe.

	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	Mme	GANSOINAT	Catherine
2	Mme	PIGIER	Line
3	M.	BARRAUD	Ludovic
4	M.	SEMUR	Philippe
5	Mme	CARRE	Elodie
6	M.	GUIET	Julien
7	M.	BOUILLAUD	Daniel
8	Mme	AMAUDRUZ	Annie
9	Mme	NAJERA	Chloé
10	Mme	PETIT	Magali
11	Mme	BARRAUD	Laurence
12	Mme	MAROC	Isabelle
13	M.	MICHON	Michel
14	M.	CHOLLET	Jean-Paul
15	M.	PIGIER	Jean-Luc
16	M.	CHAUSSEREAU	Joël
17	M.	GANSOINAT	Patrick
18	M.	LINLAUD	Vincent
19	M.	COUDRAY	Pascal
20	M.	SARRAZIN	Christophe
21	Mme	NOEL	Céline
22	M.	D'ORNANO	Cyrille
23	Mme	D'ORNANO	Christelle
24	Mme	SAÏDANI	Taffathe

**OBJET : Vote des taux**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Considérant le produit attendu des taxes directes locales nécessaire à l'équilibre du budget,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	<b>34,94 %</b>
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	<b>47,91 %</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	<b>14,79 %</b>
Cotisation foncière des entreprises	<b>19,45 %</b>

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**OBJET : Questions diverses**

Il faudrait voir si la commune a voté une exonération de CFE pour les nouvelles entreprises ou non. Ce ne serait pas le cas, en reparler.

Certains propriétaires ont une taxe d'habitation sur résidences secondaires + CFE  
La commune devrait délibérer pour qu'il n'y ait pas cumul.

Il faudrait peut-être envisager de changer le chauffage au gaz de la mairie (voir les factures).

Une réunion est imposée le vendredi 5 juin pour désigner les électeurs aux élections sénatoriales du mois de septembre.

Date pour l'arbre de Noël : le 12 décembre.

Le conseil souhaite changer la formule. Plusieurs pistes sont à étudier.

Chloé Najera avait demandé si un terrain de 200m de long serait disponible sur la commune pour le club de tir à l'arc. Apparemment, il n'y en a pas.

Sylvie Miquel propose un atelier Qi Gong d'1h une fois par semaine le mardi après-midi. Il faudrait en parler au repas des aînés, aux cours informatiques et au club le jeudi. Groupe de maximum 12 personnes.

Si l'idée est retenue, il faudra délibérer pour une gratuité de la salle.

Sylvie Miquel indique qu'il faudrait revoir le projet de rénovation du logement communal rue Clef des champs, échanger avec la locataire pour connaître ses besoins réels.

Elodie Carré demande de réunir la commission pour une visite du logement.

Ce serait trop intrusif, il est donc décidé de réunir la commission après la visite du logement.

La réunion devait servir à mettre en place les commissions, mais considérant l'heure déjà tardive, les convocations des commissions seront transmises dans quelques jours.

Une réunion PLU avec Mme Ballin du bureau d'études est prévue le 12 mai à 9h.

Prochaine réunion : vendredi 5 juin 2026 à 18h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire déclare la séance close à 21h30.

Le Maire,

La secrétaire de séance